

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Melle, Leila Bchir.

BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014	
		Montant en Dinars	Montant en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	604 119,841	855 080,661
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		340 819,603	569 365,287
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		105 330,000	111 564,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		122 654,854	122 653,374
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		35 315,384	51 498,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	160 012,524	286 468,966
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		160 004,420	285 477,256
AC2-B	DISPONIBILITES		8,104	991,710
TOTAL ACTIF			764 132,365	1 141 549,627
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	649,101	950,399
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 505,438	8 518,191
TOTAL PASSIF		PA	9 154,539	9 468,590
ACTIF NET			754 977,826	1 132 081,037
CP1	CAPITAL	CP1	741 556,403	1 116 456,334
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	13 421,423	15 624,703
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT,		5,615	9,589
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		21 414,261	12 640,904
CP2-C	REGUL, RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-7 998,453	2 974,210
ACTIF NET			754 977,826	1 132 081,037
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			764 132,365	1 141 549,627

ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	33 363,324	27 618,688
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		22 224,060	16 079,900
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		5 696,400	6 085,200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 160,000	5 453,588
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		282,864	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13 298,322	8 992,748
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 298,322	8 992,748
REVENUS DES PLACEMENTS			46 661,646	36 611,436
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-11 479,408	-9 069,874
REVENU NET DES PLACEMENTS			35 182,238	27 541,562
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-13 767,977	-14 900,658
RESULTAT D'EXPLOITATION			21 414,261	12 640,904
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 998,453	2 974,210
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			13 415,808	15 615,114
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		7 998,453	-2 974,210
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-73 091,764	47 478,727
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		3 459,142	14 751,160
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 669,414	-904,572
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-49 887,775	73 966,219

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2015

DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT, D'EXPLOITATION	-49 887,775	73 966,219
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 414,261	12 640,904
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-73 091,764	47 478,727
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	3 459,142	14 751,160
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 669,414	-904,572
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-17 412,150	-12 974,780
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-309 803,286	50 142,710
	SOUSCRIPTIONS	765 324,602	891 818,406
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	709 200,000	826 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	43 911,413	52 539,452
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX,CLOS (S)	4 679,128	4 193,838
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	7 534,061	8 785,116
	RACHATS	-1 075 127,888	-841 675,696
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-996 200,000	-785 600,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-60 509,308	-41 390,297
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX,CLOS (R)	-2 886,066	-8 874,493
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-15 532,514	-5 810,906
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-377 103,211	111 134,149
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 132 081,037	1 020 946,888
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	754 977,826	1 132 081,037
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	10 108	9 701
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	7 238	10 108
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	111,998	105,241
B-	FIN DE L'EXERCICE	104,307	111,998
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-5,49%	8,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie,

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon,

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus,

2,2 Evaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente,

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31,12,2015 ou la date antérieure la plus récente. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2015	% de L'ACTIF NET
AC1- A, Actions et droits rattachés		360 778,639	340 819,603	45,14
ADWYA	2,500	18 177,664	15 805,000	2,09
ATB	949	4 028,250	3 982,953	0,53
ATL	2,000	5 396,000	5 650,000	0,75
ATTIJARI BANK	2,400	48 034,169	57 669,600	7,64
CARTHAGE CEMENT	13,000	30 439,703	17 329,000	2,30
CIL	332	1 316,472	4 861,808	0,64
CITY CARS	1,200	13 539,539	15 963,600	2,11
DELICE HOLDING	46	607,200	610,282	0,08
ENNAKL	1,400	14 845,669	16 363,200	2,17
EURO-CYCLES	600	8 182,547	20 482,200	2,71
MAGASIN GENERAL	50	1 474,500	1 144,000	0,15
MONOPRIX	1,700	34 273,185	23 808,500	3,15
MPBS	1,000	6 352,381	5 094,000	0,67
ONE TECH HOLDING	1,100	7 799,965	7 689,000	1,02
PGH	1,190	6 456,191	5 807,200	0,77
SERVICOM	900	13 385,004	5 524,200	0,73
SFBT	2,100	23 628,253	46 935,000	6,22
SIMPAR	800	41 869,590	26 502,400	3,51
SOTUVER	4,890	27 971,303	14 151,660	1,87
TL	300	6 323,425	5 107,500	0,68
TPR	7,500	31 102,129	23 422,500	3,10
UIB	1,000	14 300,500	15 716,000	2,08
DA ADWYA (1/12)	2,500	1 275,000	1 200,000	0,16
AC1-B, Emprunts de sociétés		102 000,000	105 330,000	13,95
ATB 2007/1(25 ANS)	1,500	102 000,000	105 330,000	13,95
Emprunts d'Etat		118 600,500	122 654,854	16,25
BTA 5,25-03/2016	44	43 646,000	45 144,650	5,98
BTA 6,75-07/2017 (10 ANS)	10	11 206,000	11 464,904	1,52
BTA 5,50-03/2019 (10 ANS)	48	49 275,000	50 987,745	6,75
BTA 5,50% 02/2020	15	14 473,500	15 057,555	1,99
AC1-D, Autres Valeurs (Titres OPCVM)		35 181,937	35 315,384	4,68
SICAV TRESOR	344	35 181,937	35 315,384	4,68
Total portefeuille titres		616 561,076	604 119,841	80,02

Les mouvements du portefeuille-titres:

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2014	794197,612	7616,874	53266,175	855080,661	
Acquisitions de l'exercice					
- Actions et droits rattachés	265 979,120			265 979,120	
- Autres Valeurs (OPCVM)	306 573,417			306 573,417	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Cessions des actions et droits rattachés	-421 595,093			-421 595,093	3 071,377
- Cessions de titres OPCVM	-322 593,980			-322 593,980	866,104
- Remboursement / Emprunts de sociétés	-6 000,000			-6 000,000	
Variation des plus ou moins-values latentes			-73 091,764	-73091,764	
Variations des intérêts courus		-232,520		-232,520	
Solde au 31 décembre 2015	616 561,076	7 384,354	-19 825,589	604 119,841	3 937,481

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **33 363,324 Dinars** au 31.12.2015, contre **27 618,688 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
Revenus des actions et droits rattachés	22 224,060	16 079,900
<input type="checkbox"/> Revenus des actions	22 224,060	16 079,900
Revenus des obligations de sociétés	5 696,400	6 085,200
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	3 330,000	3 564,000
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	2 366,400	2 521,200
Revenus des emprunts d'Etat	5 160,000	5 453,588
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	4 054,354	4 052,874
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	1 105,646	1 400,714
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	282,864	0,000
Total	33 363,324	27 618,688

AC2- Notes sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2- A, Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2015, **160 004,420 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2015	% Actif net
BTC 52S-16/02/2016	81	79 695,348	80 326,062	10,64
BTC 52S-06/09/2016	40	38 138,312	38 553,853	5,11
BTC 52S-08/11/2016	43	40 834,738	41 124,505	5,45
Total	164	158 668,398	160 004,420	21,19

AC2-B, Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève aux 31,12,2015, à **8,104 Dinars** et représentent les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2015, à **13 298,322 Dinars**, contre **8 992,748 Dinars** au 31.12.2014, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1 336,022	2 021,475
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	11 962,300	6 971,273
Total	13 298,322	8 992,748

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **9 154,539 Dinars**, contre **9 468,590 Dinars** au 31.12.2014 et s'analysent comme suit :

	<i>PASSIF</i>	<i>Montant au 3.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
PA1	Opérateurs créditeurs	649,101	950,399
PA 2	Autres créditeurs divers	8 505,438	8 518,191
	TOTAL	9 154,539	9 468,590

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2015, à **649,101 Dinars** contre **950,399 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
Gestionnaire	454,370	665,302
Dépositaire	64,909	95,043
Distributeurs	129,822	190,054
Total	649,101	950,399

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2015, à **8 505,438 Dinars** contre **8 518,191 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

<i>Autres créiteurs divers</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
Etat, impôts et taxes	94,968	131,536
Redevance CMF	64,903	95,038
Provision pour charges à payer	8 345,567	8 291,617
Total	8 505,438	8 518,191

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2015, à **11 479,408 Dinars**, contre **9 069,874 Dinars** au 31.12.2014 et représentent la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire

Charges de gestion des placements	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>	<i>Du 01.01.2014 au 31.12.2014</i>
Rémunération du gestionnaire	8 035,569	6 348,899
Rémunération du dépositaire	1 147,954	935,020
Rémunération des distributeurs	2 295,885	1 785,955
Total	11 479,408	9 069,874

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2015 à **13 767,977 Dinars**, contre **14 900,660 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>	<i>Du 01.01.2014 au 31.12.2014</i>
Redevance CMF	1 147,888	906,930
Impôts et Taxes	93,200	73,070
Rémunération CAC	5 040,000	5 040,000
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Charges Diverses	1 486,889	2 880,658
Total	13 767,977	14 900,658

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2015, se détaillent comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 1 010 800,000 Dinars	: 970 100,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 10,108	: 9,701
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 17	: 17
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 709 200,000 Dinars	: 826 300,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 7,092	: 8,263
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 996 200,000 Dinars	: 785 600,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	: 9,962	: 7,856
<u>Capital</u>	: 741 556,403 Dinars	: 1 116 456,334 Dinars
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	: 723 800,000 Dinars	: 1 010 800,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	: 17 756,403 Dinars	: 105 656,334 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	7,238	: 10,108
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 12	: 17

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **17 756,403 Dinars** au 31/12/2015, contre **105 656,334 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	105 656,334	33 181,864
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>		
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres,	-73 091,764	47 478,727
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres,	3 459,142	14 751,160
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-1 669,414	-904,572
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>		
<input type="checkbox"/> Aux émissions	43 911,413	52 539,452
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-60 509,308	-41 390,297
Total sommes non distribuables	17 756,403	105 656,334

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2015 se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	21 414,261	12 640,904
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-7 998,453	2 974,210
Sommes distribuables des exercices antérieures	5,615	9,589
SOMMES DISTRIBUABLES	13 421,423	15 624,703

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
• Revenus des placements	6,447	3,622	3,899	4,431
• Charges de gestion des placements	-1,586	-0,897	-0,985	-1,314
• Revenus net des placements	4,861	2,725	2,914	3,117
• Autres charges d'exploitation	-1,902	-1,474	-1,145	-1,115
• Résultat d'exploitation	2,959	1,251	1,769	2,002
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,105	0,294	0,051	-0,310
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,854	1,545	1,820	1,692
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,105	-0,294	-0,051	0,310
• Variation des +/- values potentielles/titres	-10,098	4,697	-4,026	-11,762
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,478	1,459	-1,319	7,521
• Frais de négociation de titres	-0,231	-0,089	-0,109	-0,061
• +/- values sur titres et frais de négociation	-9,851	6,067	-5,454	-4,302
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6,892	7,318	-3,685	-2,300
• Résultat non distribuable de l'exercice	-9,851	6,067	-5,454	-4,302
• Régularisation du résultat non distribuable	1,851	0,965	-0,388	-0,379
• Sommes non distribuables de l'exercice	-8,000	7,032	-5,842	-4,681
• Distribution de dividendes	1,545	1,820	1,692	1,641
Valeur Liquidative	104,307	111,998	105,241	110,955

4-2 Ratios de gestion des placements : **31/12/2015** **31/12/2014** **31/12/2013** **31/12/2012**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,000%	1,000%	1,000%	1,000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,199%	1,643%	1,162%	0,849%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,169%	1,722%	1,796%	1,525%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003, Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles,

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY, Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV,

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu,

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit, Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que :

- Au 31 Décembre 2015 la SICAV OPPORTUNITY a employé, 13,784% de son actif en obligations émises par l'ATB, Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Au 31 Décembre 2015, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 25 Décembre 2015. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

4- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion, Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 5 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
Melle Leila Bchir

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2015, nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

I- Conventions et opérations réalisées autres que les rémunérations des dirigeants :

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2015.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

1. En vertu de la convention de gestion conclue en date du 23 Décembre 2013 et entrant en vigueur en janvier 2014, les frais de gestion de la SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » à raison de 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement, Au titre de l'exercice 2015, les frais de gestion se sont élevés à 8 035 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt entre la SICAV OPPORTUNIT, et la «BIAT» conclue le 23 Décembre 2013, la rémunération de la BIAT est égale à 0,1% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement, Au titre de l'exercice 2015, les frais de dépôt se sont élevés à 1 148 DT.

3. En vertu des conventions de distribution conclues en date du 23 Décembre 2013 entre :

- a. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT,
- b. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT Capital,
- c. la société la « BIAT ASSET Management » et la SICAV OPPORTUNITY

la rémunération au titre des frais de distribution en faveur de la BIAT, Blat asset management et de la BIAT Capital est prélevée sur l'actif net à raison 0,2%TTC l'an et ce au prorata de leur distribution, Au titre de l'exercice 2015, la commission de distribution due par la « SICAV OPPORTUNITY » s'élève à 2 296 DT,

4. La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY» sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Au cours de l'exercice 2015, les membres du conseil d'administration ont été rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 6000 dinars brut.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et qu'elles sont convenablement comptabilisées, Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

L'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Tunis, le 05 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
Melle Leila Bchir